

Bulletin Officiel Municipal

Commune de BASSE-GOULAINÉ

DÉCEMBRE 1973

éditorial

Chers Amis,

Ce bulletin paraît avec beaucoup plus de retard que nous ne l'aurions imaginé.

Le travail très intense fourni par votre Municipalité durant ces derniers mois en est la cause et nous tenons à vous mettre au courant de l'ensemble de ce qui a été fait.

A la suite des dernières élections municipales, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein du Conseil Municipal Monsieur BOUIN et Monsieur DAGAN.

Nous sommes persuadés qu'ils y trouveront leur place pour un travail efficace au plus grand bien de tous.

Dans ce bulletin, vous trouverez beaucoup de renseignements et je ne peux que vous conseiller de lire très attentivement tous les articles qui y sont contenus, mais surtout, ceux concernant l'URBANISME et en particulier, le P. O. S. et sur l'assainissement.

Vous y trouverez des renseignements indispensables.

Il est certain que tout ne peut être dit, aussi nous sommes à votre disposition pour des renseignements complémentaires, si vous le désirez.

Notre grosse préoccupation de l'été, a été le Groupe Scolaire.

Comme vous avez pu le constater, il a ouvert ses portes à la date prévue et je pense que les enfants, les parents et les instituteurs peuvent être heureux de cette réalisation.

Les revêtements définitifs du Lotissement de la Grand'Ouche sont pratiquement terminés et les trottoirs le seront sous peu.

Vous pourrez également prendre connaissance de tout ce qui concerne les Sports et les problèmes scolaires.

Egalement, vous trouverez les renseignements utiles en ce qui concerne la COMMISSION SOCIALE.

Tout ceci est la preuve d'une grande vitalité sur notre Commune.

Cette vitalité est en grande partie due à la somme énorme de bonnes volontés qui s'y déploient et je ne peux qu'une fois de plus, les remercier.

Espérant pour vous tous, une bonne fin d'année, je vous assure de mes sentiments très dévoués.

LE MAIRE,

Docteur Michel HARDY

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1974

- Le LUNDI (de 15 heures à 18 heures).
- Du MARDI au VENDREDI :
(de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures).
- Le SAMEDI (de 9 heures à 12 heures).

FERMETURE : LUNDI matin et SAMEDI après-midi.

Urbanisme...

Pour Basse-Goulaine, QUELS OBJECTIFS ?

En 1962, il y avait 1.938 habitants à BASSE-GOULAIN, en 1968 : 2.160. Aujourd'hui, la population dépasse 3.200. Quelle sera l'évolution dans les 5 années à venir et comment vivra-t-on à BASSE-GOULAIN ?

C'est la question que tous se posent : citadins venus chercher le calme de la campagne et qui trouvent que la ville s'approche à grands pas ; agriculteurs soucieux de maintenir leurs exploitations ou au contraire, de trouver dans la vente de leurs terres, des moyens financiers pour avoir une vieillesse heureuse ; commerçants qui s'interrogent sur l'avenir de leurs activités.

La réponse résulte des décisions qui seront prises, d'une part, par les services d'aménagement du territoire et plus spécialement de l'Équipement, et d'autre part, par le Conseil Municipal à l'occasion du Plan d'Occupation des Sols (« P. O. S. »).

Le développement de la Commune s'est effectué jusqu'à présent d'une manière assez désordonnée, chacun construisant là où il le désirait sur les 1.255 hectares de la Commune.

Pour y faire face, et malgré encore bien des insuffisances,

des travaux importants ont été entrepris : groupe scolaire, électrification, assainissement, adduction d'eau, téléphone... Mais bien d'autres restent nécessaires ou très souhaitables : voirie, terrain de sports, clubs de jeune ou d'anciens, poste, salle municipale, salle de sports, sans oublier le développement des réseaux essentiels : eau, gaz, téléphone, routes.

MENUISERIE	Fabrique de
CHARPENTE	PLATES de Loire
Roger CHESNEAU	
« Le Hamelin »	44120 BASSE GOULAIN

Mais et malgré ces très importantes réalisations financées en partie par la Commune, grâce à des emprunts à long terme très lourds pour chacun, et en partie par des subventions de l'État, il faudra faire plus encore dans les années à venir. Comment, où et avec quoi ?

Le développement harmonieux de la Commune suppose d'abord que les décisions prises tiennent compte des souhaits et respectent la liberté de chacun.

Le développement homogène suppose également que la Commune ait les moyens (revenus directs ou subventions) de financier son expansion, car le seul fait de laisser la liberté de construire des habitations, conduit à restreindre progressivement la qualité de la vie.

BOULANGERIE	Biscottes et Pains tous genres
H. BOUYER	
Téléphone 54.92.34	44120 BASSE GOULAIN

Le développement harmonieux suppose enfin une concertation entre tous : habitants actuels et futurs, mais aussi représentants de notre grande voisine, la Cité Nantaise, responsables des services spécialisés de l'Administration qui ont la compétence, les vues d'ensemble et à long terme, et qui doivent veiller plus que tous au respect du « bien commun » car nous ne pouvons plus vivre seuls et indépendants.

Le Plan d'Occupation des Sols qui concrétisera sous forme de plans et de règlements, les conditions d'évolution de BASSE-GOULAIN, est préparé en commun par des représentants de la Municipalité et de l'Administration (Équipement - Agriculture - Industrie - Finances) et doit être définitivement approuvé par le Conseil Municipal en 1974.

C'est donc d'abord à ceux qui tirent de la terre de la Commune leurs moyens de subsistance, les Agriculteurs et les Maraîchers, de faire connaître très clairement par l'intermédiaire de leurs organisations professionnelles, leurs intentions et leurs besoins à 5 et 10 ans.

C'est à tous de réfléchir sur leurs conceptions personnelles de la vie à BASSE-GOULAIN et de faire connaître leurs aspirations à ceux qui seront appelés à voter le « P.O.S. » : les Conseillers Municipaux.

Mais il faut être clairvoyant et lucide. Pour un programme de développement raisonnable et correspondant au programme général de développement de la métropole régionale, l'État nous aidera financièrement.

Pour un programme trop ambitieux, la Commune devra faire face seule aux charges financières qui en résulteront.

Les possibilités de la Commune sont grandes en espace : quels que soient les projets retenus, modestes ou grandioses, il y a beaucoup plus de terrains disponibles pour l'urbanisation que de besoins réels.

C'est l'heure des choix qui approche. Ces choix vous concernent.

P. BEAUPÈRE

SUPER	Place de l'Eglise
é G é	
Toute l'Alimentation A votre service	
MERCERIE - BEAUTÉ - BAZAR - PRESSING	
PEINTURE - PAPIERS PEINTS	
Tél. 54.90.07	Prix - Qualité - Choix

Parlons S.D.A.U et P.O.S.

Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols

Le S.D.A.U. est un schéma à long terme qui imprime les orientations et les évolutions d'une agglomération.

Il permet de coordonner les programmes de l'État, des Départements, des Communes.

Il vérifie la « cohérence », c'est-à-dire que l'ensemble des éléments aux hypothèses ne soient pas en opposition les uns aux autres (par exemple, que les projets d'accroissement de la population de la Ville centrale et des Communes avoisinantes soient globalement conformes aux perspectives démographiques).

Il définit les grandes lignes d'aménagement qui intéressent l'ensemble de l'agglomération et qui nécessitent des moyens financiers importants (par exemple, les ponts, les nouvelles routes).

C'est donc un schéma assez contraignant, assez rigide et dont la révision est exceptionnelle.

Le S.D.A.U. de l'agglomération Nantaise existe depuis SEPTEMBRE 1970. Ce schéma a prévu un développement privilégié des Communes du Nord et de l'Ouest de NANTES, mais un développement beaucoup plus faible des Communes du Sud-Est (12.000 habitants pour HAUTE-GOULAIN, BASSE-GOULAIN et SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES, en 1985).

Le P.O.S. est un plan d'ensemble au niveau de la Commune. Il définit, pour une prévision à 5 et 10 ans, l'utilisation du sol et les droits qui y sont attachés.

Le P.O.S. est approuvé par le Conseil Municipal.

Il doit définir, de manière claire et certaine, au moyen de zones et de règlement par zone, l'utilisation possible des terrains (zones urbaines, zones exclusives agricoles, zones réservées pour aménagements, zones de protection de la nature...).

L'un des buts du P.O.S. est d'organiser l'évolution de la Commune à partir des aménagements existants pour rentabiliser aux moindres frais ce qui existe.

Un autre but est de donner à chaque propriétaire des assurances sur l'utilisation possible de ses terres.

Le P.O.S. limite donc, dans l'intérêt du bien commun, la liberté de chacun, à la suite de choix d'autant plus difficiles que la vocation de BASSE-GOULAIN est partie rurale, partie urbaine, que les habitations et les exploitations agricoles, les terrains en friche sont dispersés sur toute la Commune.

Pour se fixer quelques idées, le futur lotissement de l'Echallier, sur 6 hectares regroupe 80 maisons et plus de 300 habitants.

Dans la zone de proximité immédiate du Bourg et de la Rivière, il y a plus de 50 hectares disponibles pour la construction.

Entre des possibilités de terrains importants, des moyens financiers faibles, un programme de développement limité par le S.D.A.U. il y a un choix difficile pour BASSE-GOULAIN.

P. BEAUPÈRE

COUVERTURE - SANITAIRE - CHAUFFAGE	
	G. Rousseau
chauffage central	Place de l'Eglise Basse-Goulaine
7, Rue Bas-Poitou - 44230 St-SÉBASTIEN - Tél. 78.32.73	

A propos du tout à l'égout...

LE PROBLÈME DE L'EAU

En FRANCE, les précipitations sont en moyenne de 440 milliards de m³/an. Par suite de l'évaporation, 180 milliards

de m³ restent à la disposition des utilisateurs.

La consommation est de 30 milliards de m³, dont les 2/3 sont le fait de l'industrie.

Malgré cette apparente abondance, l'eau devient un bien économique du fait de sa rareté, tant au point de vue quantité, que qualité (épuration).

Le Conseil Municipal préoccupé par ce problème de salubrité, avait décidé de faire procéder à l'étude, puis à la réalisation d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration.

La préparation de ce projet ainsi que la réalisation avaient été confiées au « GÉNIE RURAL ».

C'est ainsi que vous avez pu voir s'édifier la station en bordure de la rue du Grignon, et qu'actuellement la mise en place des canalisations de raccordement vers les agglomérations et les usagers se poursuit.

Nous n'entrerons pas dans les détails techniques concernant le fonctionnement de cet ensemble, mais nous parlerons plutôt des conséquences pratiques concernant les usagers ainsi que de leur incidence financière.

En dehors des subventions de l'État, les dépenses de construction de l'ensemble du réseau d'assainissement et de la station sont à la charge exclusive de la Commune.

LE PROBLÈME FINANCIER

Les taxes auxquelles sont assujettis les usagers, sont de trois sortes :

1°) La Commune demandera aux propriétaires des immeubles édifiés depuis peu, et sur ceux à venir, construits sans installation réglementaire d'assainissement (voir clauses permis de construire), une participation financière égale au maximum à 80 % du coût de l'installation individuelle d'évacuation et d'épuration que le raccordement à l'égoût leur permet d'économiser. Le montant en sera fixé par le Conseil Municipal.

2°) La Commune demandera aux propriétaires des immeubles raccordés au réseau la partie des dépenses entraînées par les travaux de branchement situés sur la voie publique et allant jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public.

Le montant de cette participation sera fixé par le Conseil Municipal.

3°) Une redevance d'assainissement (taxe de déversement), sera instituée, elle servira à financer les dépenses de service concernant le réseau d'assainissement et la station d'épuration. Dans la plupart des cas, la redevance d'assainissement est assise sur le volume d'eau prélevé par l'utilisateur du service d'assainissement sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source (pompe, source, etc...). La redevance est calculée sur le nombre de mètres cubes prélevés sans pour cela être proportionnelle à ce nombre. Cependant, la proportionnalité sera la règle pour les consommations domestiques; ce n'est que pour les entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou les exploitations agricoles qu'une dégressivité pourra être admise après examen.

Le montant de cette redevance sera fixé par décision du Conseil Municipal.

La facturation des sommes dues par les usagers sera faite au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau, à défaut au nom du propriétaire de l'immeuble ou du fonds de commerce. La redevance d'assainissement sera récupérable par les bailleurs et les propriétaires sur les locataires.

A défaut de paiement dans les trois mois à compter de la présentation de la quittance et dans les quinze jours d'une mise en demeure de payer, la redevance sera majorée de 25 %.

Nous allons aborder maintenant le problème de raccordement des immeubles au réseau d'assainissement. Tous les immeubles anciens ou à construire ayant accès, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passages, à une voie publique sous laquelle sont établies des canalisations disposées pour recevoir les eaux usées domestiques, sont assujettis à l'obligation d'être raccordés.

Sont exonérés de l'obligation de raccordement après décision du MAIRE :

- a) les immeubles faisant l'objet d'une interdiction d'habiter,
 - b) les immeubles déclarés insalubres,
 - c) les immeubles frappés d'un arrêt de péril prescrivant leur démolition,
 - d) les immeubles frappés d'alignement.
- Sont susceptibles d'obtenir une prolongation de délais pour le raccordement après décision du MAIRE :

— Les propriétaires titulaires de la carte d'économiquement faibles, ou justifiant de la non-imposition à la surtaxe progressive.

Toutefois, lorsque les conditions d'évacuation des eaux usées sont susceptibles de porter préjudice à la santé publique, la prorogation peut être refusée ou subordonnée à l'exécution des mesures de salubrité prescrites par le MAIRE, ou à défaut, par le PRÉFET, sur avis du DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA SANTÉ.

TRAVAUX DIRECTEMENT A LA CHARGE DES PROPRIÉTAIRES

Tous les travaux nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les délais.

LES EAUX PLUVIALES DOIVENT ÊTRE SÉPARÉES DES EAUX USÉES

Dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations de même nature seront mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire.

Faute par le propriétaire de respecter les obligations énoncées ci-dessus, la Commune peut, après mise en demeure,

procéder d'office aux travaux, aux frais de l'intéressé.

Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations

qui lui sont faites, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée si son immeuble avait été raccordé au réseau et qui pourra être majorée dans une proportion de 100 % par décision du Conseil Municipal.

Nous espérons par ces quelques lignes, vous avoir aidés à comprendre vos obligations vis-à-vis du problème de l'assainissement, et nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignements concernant votre cas particulier.

B. JANNIN

ELECTRICITE GENERALE Téléphone 75.69.32
J. OLLIVIER
 437, Route de Clisson SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE
 (Gare de Vertou)
 Sonorisation - TSF - TV Radiola - Electro-Ménager toutes marques

SUPER Place de l'Eglise

FRUITS & LÉGUMES Produits du Pays
FLEURS : Toutes les fins de semaine
HUITRES : Approvisionnement direct
CRÈMERIE : Fromage à la coupe
 POUR ACHETER MIEUX ET MOINS CHER !...
Promotions toutes les semaines

Le service de la dette - Les emprunts

Membre du Conseil Municipal depuis seulement quelques mois, je me suis vu confier la lourde tâche des « FINANCES COMMUNALES ».

Mon premier travail a été de me pencher sur la dette à long et moyen terme, et j'ai pensé que nos administrés seraient heureux de parcourir avec moi, l'évolution de l'endettement communal.

Afin de permettre de réaliser des travaux importants, et donner une suite aux divers projets indispensables à la vie normale de la Commune, celle-ci doit contracter des emprunts, qui représentent la « DETTE COMMUNALE ».

Les emprunts consentis à l'Administration sont remboursés annuellement aux Caisses ou Organismes prêteurs sur une durée qui varie de 5 à 30 ans. Malheureusement, depuis quelques

CAMION COMMUNAL	25.271,69 F	0,64 %
ELECTRIFICATION - ECLAIRAGE Pic	33.475,79 F	0,85 %
ÉGLISE	40.997,27 F	1,03 %
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	72.776,34 F	1,84 %
BATIMENTS COMMUNAUX	189.632,99 F	4,79 %
VOIRIE	248.146,40 F	6,26 %
LOTISSEMENT	433.785,85 F	10,95 %
ASSAINISSEMENT	718.907,96 F	18,16 %
ACQUISITION - TERRAIN - REMBLAIEMENT	1.040.000,00 F	26,25 %
ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES	1.157.613,62 F	29,23 %
	3.960.607,91 F	100,00 %

Ces emprunts représentent pour une bonne part des dépenses d'investissement, qui heureusement, augmentent le patrimoine communal, c'est-à-dire son enrichissement. Mais, en contre-partie, apportent au budget une charge importante.

années, la durée d'amortissement des emprunts n'excède guère plus de 15 ans, ou seulement dans des cas exceptionnels et particuliers.

Actuellement, l'emprunt le plus ancien, date de 1947, souscrit pour une durée de 30 ans, auprès du Crédit Foncier de France, au capital initial de 2500 francs, au taux de 4,35 % pour gros travaux de voirie, représentant un remboursement annuel de 150,00 francs dont 119,67 francs en annuité et 30,33 francs en intérêts, il se terminera en annuités constantes pour 1977.

J'ai pensé également qu'il serait intéressant de vous présenter le service de la dette sous forme d'un tableau, par nature et par ordre croissant d'importance arrêté au 1^{er} Novembre dernier.

Le tableau que je vous propose ci-dessous, vous donnera l'évolution de la dette au cours de ces vingt dernières années, et afin de la mieux comprendre, je précise l'endettement par habitant, calculé sur le chiffre officiel de la population.

ANNÉE	NOMBRE D'EMPRUNTS	POPULATION	MONTANT DE LA DETTE (en nouveaux Francs)	ENDETTEMENT PAR HABITANT (anciens Francs)	VALEUR DU CENTIME
1953	14	1539	36.712,54	23,80	1,062
1954	19	1539	88.109,80	57,25	1,073
1955	20	1539	102.794,51	66,79	1,086
1956	20	1539	101.433,12	65,90	1,086
1957	21	1539	134.108,72	87,13	1,124
1958	19	1539	129.538,41	84,17	1,130
1959	20	1539	161.226,33	104,76	1,140
1960	22	1539	182.588,97	118,64	1,185
1961	23	1539	209.346,12	136,02	1,228
1962	24	1873	218.286,19	116,54	1,240
1963	24	1938	208.519,87	106,04	1,248
1964	27	1938	310.534,13	160,23	1,387
1965	28	1938	377.919,48	195,00	1,387
1966	30	1938	524.474,67	270,62	1,489
1967	30	1938	523.278,43	270,00	1,489
1968	36	1938	1.161.285,85	599,21	1,525
1969	39	2251	1.075.963,23	477,99	1,590
1970	43	2251	1.528.297,55	678,94	1,589
1971	45	2583	1.425.165,79	551,74	1,647
1972	43	2583	1.268.619,25	491,14	1,708
1973	48	2583	3.960.608,01	1.533,30	1,819
(1-XI-73)					

Comme vous le constatez, cette montée croissante du service de la dette provient d'une part de l'augmentation du coût de la vie et d'autre part de l'accroissement de la population, nécessitant des emprunts importants pour la réalisation des projets indispensables.

En réduisant au maximum nos dépenses, nous essaierons, dans la mesure du possible, de ne pas alourdir ce service, déjà fortement chargé — et je terminerai, en demandant à chacun de ne pas être trop exigeant, afin de ne pas grever un budget difficile à équilibrer.

Le Subdélégué aux finances : Paul BOUIN

Informations sociales

Commission des Affaires Sociales et Culturelles

A la suite du remaniement du Conseil Municipal, la Commission Sociale et Culturelle a vu sa composition également modifiée.

La responsabilité en est confiée au Docteur HARDY, assisté en qualité de Conseillers Municipaux de : Messieurs PEYRUSSE, JOBARD et AGUESSE.

Cette Commission rassemble toutes les bonnes volontés susceptibles de participer à l'activité sociale de la Commune et elle accueillera avec faveur les bonnes volontés.

La Commission Sociale s'est réunie fin OCTOBRE et elle a déjà étudié une partie des problèmes. Vous trouverez dans ce bulletin, une demande d'enquête au sujet de la Halte d'Enfants et de la Garderie d'Enfants.

Il conviendrait d'y répondre même négativement, assez rapidement, afin que la Commission puisse prendre des décisions à ce sujet.

La Halte d'Enfants qui est sous la direction de Madame LYNCH, fonctionne actuellement tous les MARDIS à 14 heures, et nous voudrions connaître les desiderata des familles.

La Commission s'est penchée également sur le problème de la Garderie d'Enfants pour le MERCREDI. Celle-ci est peut-être possible, si elle intéresse un certain nombre d'enfants.

ouvert du Lundi après-midi au Dimanche midi

Pharmacie M^{me} DEDIEU

Téléphone 75 (54.90.75) - 44120 BASSE GOULAINE

CLUB DES PERSONNES AGÉES

Le Club des personnes âgées a pris son autonomie vis-à-vis de la Municipalité.

Il a élu un Bureau dont la Présidente est Madame LYNCH.

Le Club du Troisième Age a repris ses activités, dès le mois de Septembre, avec une grande vitalité, dont la meilleure preuve est l'affluence aux réunions.

Soixante personnes environ se retrouvent le deuxième jeudi de chaque mois pour la réunion d'amitié, que nous avons pu agrémenter, en octobre, d'une causerie de Monsieur HUANT, l'un des responsables de l'O.P.A.N., sur la meilleure façon de vivre notre Troisième Age ; et en Novembre, par des projections très bien commentées par Monsieur LIBAUDIÈRE. Avec lui, nous avons suivi le cours du Rhin et traversé de magnifiques vallées suisses, avant d'arriver au Zoo de Bâle.

Plusieurs sorties ont été organisées en ce début d'année scolaire :

PÂTISSERIE - CONFISERIE

GLACES MAISON

Joseph BOUYER

Téléphone 54.90.11 BASSE-GOULAINE

— Un petit groupe a pu aller visiter le zoo de BRANFERRE, au-delà de LA ROCHE-BERNARD.

— A la mi-octobre, un car a amené à VERTOU toute une délégation de notre club, pour visiter l'exposition de fleurs, fruits, minéraux, fossiles..., organisée au profit du club de VERTOU.

— C'est encore à VERTOU que plusieurs d'entre nous se sont retrouvés les 17 et 18 novembre, à l'Exposition des travaux des personnes âgées. Nous étions heureux d'encourager un club voisin et de le convier à son tour à notre Exposition des 1^{er} et 2 décembre.

Le 4^e jeudi de chaque mois, notre salle de la Vieille Cure est transformée en atelier de bricolage où l'on prépare activement notre Exposition-Vente, agrémentée d'une tombola, qui a eut lieu les 1^{er} et 2 décembre.

Les hommes du Club n'ont pas perdu leur temps. Ils ont installé dans le jardin un splendide terrain pour jouer aux boules, et ils souhaitent organiser ainsi des rencontres avec d'autres clubs du Troisième Age, ou des équipes de jeunes qui n'auraient pas peur de se mesurer avec eux.

Vous voyez que chacun peut trouver dans nos activités un centre d'intérêt et nous souhaitons vivement accueillir parmi nous de nouveaux membres. Nous vous redisons qu'il nous est toujours possible de vous prendre à domicile.

Retenez donc nos jours de réunion :

— Deuxième jeudi (de 14 h. 30 à 18 h.) : Réunion d'amitié avec goûter.

— Quatrième jeudi (de 14 h. 30 à 18 h.) : Réunion de bricolage.

PERMANENCES SOCIALES

Les permanences sociales continuent comme par le passé. Vous pouvez prendre connaissance des jours et des heures sur le tableau affiché à l'entrée du jardin de la vieille Cure.

SERVICE DE L'HABILLEMENT

Ce service fonctionne très bien, les personnes qui en sont responsables sont Madame DABOIS et Madame BOUYER.

Elles reçoivent les dons de vêtements avec gratitude. Elles reçoivent également les demandes et arrivent à les satisfaire dans la plupart des cas.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Le Bureau d'Aide Sociale est sous la responsabilité de Monsieur HERBRETEAU.

Messieurs FIGUREAU et GRAVOUILLE Père qui travaillaient au sein du Bureau d'Aide Sociale depuis de très longues années avec une compétence indiscutable et un grand dévouement dont nous ne pouvons que les remercier, nous ont quitté.

Ils ont été remplacés par Messieurs Henri PILOQUET et Lucien NICCOLI. Ils sont les bienvenus au Bureau d'Aide Sociale et nous sommes persuadés qu'ils y feront un travail très fructueux.

LIBRAIRIE PAPETERIE PRESSE

OFFICE MENSUEL D'INFORMATION DE LECTURE

ARTICLES SCOLAIRES - CADEAUX - FUMEURS - MAROQUINERIE

A. VINET

Lotissement de la GRANDE-OÛCHE
44120 BASSE GOULAINE

Ils sont 150...

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'absence de l'école maternelle est ressentie dans de nombreuses communes encore de nos jours. Elle est souvent dans l'esprit des parents un lieu de garderies plus qu'un lieu d'éducation ou d'enseignement. Au niveau des localités, elle commence par la création de sections enfantines.

L'école maternelle et les sections enfantines reçoivent des enfants de moins de 6 ans. C'est effectivement avant cet âge que les bases fondamentales du développement intellectuel de futurs écoliers et bientôt d'adultes se structurent. L'avenir scolaire, voire l'avenir social, se jouent en grande partie avant que l'enfant entre en cours préparatoire. C'est donc dans cet objectif que la « maternelle » a sa place dans la préparation de l'enfant pour son avenir.

LA MATERNELLE, INSTRUMENT DE PREMIÈRE ÉDUCATION

Certes, dans ces classes, ce n'est pas la maîtresse derrière le bureau, pour apprendre à lire, à compter, à écrire aux enfants. Ce n'est pas non plus la garderie, c'est-à-dire un lieu où les enfants viennent passer le temps ou leurs loisirs, voire encore soulager les parents dans le contexte de cette vie d'aujourd'hui pour le moins tumultueuse.

La maternelle, un établissement où on prépare et initie les enfants à ces disciplines que sont la lecture, l'écriture et les mathématiques, on ne s'y livre pas cependant à un apprentissage systématique.

Les techniques, les moyens et la pédagogie des maternelles permettent enfin à un futur élève de vivre en collectivité, les disciplines d'éveil : chants, musique, rythme, manipulations, création, lui permettent de découvrir, d'écouter, d'entendre, de situer, de donner, d'apprécier, en un mot de connaître par le jeu de nombreuses relations et par l'intermédiaire de supports appartenant à son univers.

CONCLUSIONS

C'est avec satisfaction que nous enregistrons l'ouverture d'une école maternelle dans notre commune. C'est la suite logique des classes enfantines qui existent depuis de nombreuses années, allant en se multipliant.

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - RAVALEMENTS

J. H. GODIN

LA Croix des Fosses - 44120 BASSE GOULAINE

Cependant, l'évolution démographique à laquelle nous n'avons pas échappé a nécessité une meilleure organisation au niveau des enfants concernés. Ces classes appellent aussi de nouvelles structures tant sur le plan matériel que pédagogique. Nous pensons dans un premier temps par cette création, y avoir répondu. Toutefois, les perspectives d'avenir ne doivent pas nous empêcher de penser à l'accueil de 50 à 120 nouveaux adeptes à l'école maternelle aux environs de 1976. 150 aujourd'hui satisfaits, le seront-ils demain ?

LE MAUR

COIFFURES Messieurs - Jeunes - Adaptées - Modernes
COIFFURES Fillettes

Alain Le Roy

avec ou sans rendez-vous
Traitements biochromologiques - Pose de Postiche
la Grand'Ouche - BASSE-GOULAINE

Service de l'emploi

Dans le cadre de la Commission des Affaires Sociales, nous vous rappelons qu'il existe un service qui a pour rôle essentiel :

— d'aider (dans la mesure des possibilités qui lui sont offertes) à la recherche de postes de travail pour les personnes inscrites au chômage au bureau de la Mairie ;

— d'orienter les démarches et d'intervenir éventuellement auprès d'organismes officiels (Agence Nationale pour l'emploi, Formation Professionnelle des Adultes...);

— de tenir à jour le fichier des demandes et offres d'emplois, des personnes intéressées sur la commune.

Pour ces divers problèmes, une permanence est assurée à la Mairie les 1^{er} et 3^e Samedis de chaque mois, entre 11 et 12 h.

Responsable de ce Service : Monsieur NICCOLI Lucien, qui peut être contacté, par ailleurs, à son domicile, 46, rue de l'Île-de-France - Tél. 54-92-63.

Coutand
Cattoni

CARRELAGE - FAIENCE
MARBRE - MOQUETTE
Revêtement de sols

Rue des Perrières - HAUTE-GOULAINE ☎ 54.91.96

Une puéricultrice, Madame LEPAUL, est arrivée pour travailler uniquement pour le secteur Basse-Goulaïne et Haute-Goulaïne.

Tous les renseignements d'horaires à la Mairie.

Laiterie M. JEANNEAU

LAIT pasteurisé - SACHET - CRÈME fraîche - BEURRE

La Mobilière - Tél. 54.90.08 - 44120 BASSE GOULAINE

Association Familiale Rurale de Basse-Goulaine

Avec l'année qui s'achève, c'est la période des bilans qui commence et l'Association Familiale Rurale de Basse-Goulaine n'échappe pas à cette règle.

Pourtant, 1973 restera une sombre année pour notre Association puisque, au Printemps dernier, M. LYNCH nous quittait brutalement après une courte maladie.

Président de l'A.F.R. depuis sa création en 1966, M. LYNCH en était le moteur principal et son action pour le mieux-être et la formation des familles était sans limite de temps et de forces.

Sous son impulsion, de nombreux services étaient créés tandis que la représentation de l'A.F.R. de Basse-Goulaine se faisait de plus en plus grande sur les plans départemental et national.

Cette année encore, l'A.F.R. s'est manifestée dans de nombreuses occasions.

Les Chais Saint-Sébastien

VINS FINS & SPIRITUEUX
SPÉCIALITÉS DE RHUMS ET KIRSCHS POUR PATISSIERS
RHUMS, PORTOS, MADÈRES - IMPORTATIONS DIRECTES

Y. PAGIS

8 et 10, Rue Robert-Douineau
Tél. 75.61.89 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

La Ruche et le Centre Educatif de Vacances ont réuni une centaine d'enfants tout au long du mois de Juillet et le feu de camp qui a clôturé cette activité a été suivi par une très nombreuse assistance.

Chaque mardi, la Halte d'Enfants organisée à l'ancienne Cure, accueille les jeunes enfants dont les mamans ont à s'absenter.

La Garde d'Enfants à domicile est assurée également en cas d'absence des parents en soirée.

Le Service de l'Aide Ménagère est toujours prêt à dépanner les personnes âgées momentanément dans la gêne par suite de maladie ou d'accident.

Une machine à tricoter est en service sur la commune pour les personnes intéressées.



20, Place Saint-Martin

VERTOU ☎ 78.40.81

Georges MARON

Opticien Diplômé

Le Club Féminin enfin est très actif et compte de belles réalisations : Cours de Danse pour enfants répartis en deux groupes une fois par semaine ; Cours d'Anglais pour adultes ; Cours de Coupe et de Couture et des Rencontres diverses sur un sujet déterminé.

Par ailleurs, l'A.F.R. de Basse-Goulaine a participé activement sur le plan départemental à diverses réunions, enquêtes et carrefours.

En mai dernier, les Associations Familiale et d'Aide Familiale ont tenu une part non négligeable dans la réalisation de la fête Inter-Sociétés dont tous se souviennent certainement. Notons aussi la très sympathique réalisation de l'Association d'Aide Familiale, le Feu de la Saint-Jean, qui réunit chaque année sur le terrain de la Razée plusieurs centaines de personnes.

Dynamique, agissante, en dehors de toutes considérations politiques ou religieuses, l'Association Familiale Rurale de Basse-Goulaine est ouverte à tous, et nous vous invitons à venir nombreux grossir le nombre de ses Administrateurs et de ses Adhérents.

Personnes à contacter pour renseignements :

Madame DAVENAS - Hameau des Grézillières.
Madame LE MAUR - 62, rue Moulin-Soline.
Madame NICCOLI - 46, rue de l'Île-de-France.
M. BERTIN - 24, route des Landes de la Plée.
M. ARCHIDOIT - 116, rue de la Croix-des-Fosses.
M. FAURE - 65, rue de la Croix-des-Fosses.

Association d'Aide Familiale Rurale de Basse-Goulaine

L'association locale d'aide familiale rurale de Basse-Goulaine s'est regroupée avec celle de Haute-Goulaine pour pouvoir servir plus efficacement les familles sur le plan local.

Elle dispose en permanence d'une aide, Mademoiselle DOUCET Marie-Jeanne, qui se déplace à domicile pour effectuer dans les familles divers travaux - tels que : soins aux enfants, préparation des repas, travaux ménagers quotidiens, etc...).

Ce service a pour but d'apporter aux familles se trouvant momentanément dans le besoin, une aide matérielle et morale, notamment en cas de : grande fatigue, maternité, hospitalisation ou intervention chirurgicale de la mère de famille.

Peuvent aussi bénéficier de ce service des familles ayant plusieurs enfants jeunes et assez rapprochés.

Les frais de l'aide familiale supportés par les familles sont en général assez peu élevés du fait de subventions accordées par certains services tels que : Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole.

La participation des caisses est basée sur le quotient familial.

Toutes les familles intéressées par ce service peuvent s'adresser pour avoir tous les renseignements utiles et pour la constitution des dossiers, à :

Madame LEFEUVRE René, 2, rue des Martières,
Madame LE MAUR Jean, 62, rue du Moulin-Soline,
Madame NICCOLI Lucien, 46, rue de l'Île-de-France.

Le Président : Marcel BERTIN

Comité Inter-Sociétés de Basse-Goulaine

Il existe sur la commune de Basse-Goulaine de nombreuses associations ou sociétés dont certaines sont fort anciennes, qui ont décidé de se regrouper en un Comité Inter-Sociétés.

Ce Comité, sous l'égide de la Municipalité, a pour but :

- 1) de ne plus s'ignorer les uns les autres, d'apprendre à mieux se connaître et à s'apprécier ;
- 2) d'établir en début d'année un calendrier des fêtes qui sont propres à chacune de ces associations, ce qui permet une bonne coordination sur l'année ;
- 3) d'organiser en commun une grande fête communale ayant pour but de se doter en matériel afin d'améliorer celui déjà existant appartenant à quelques-unes de ces associations et de le mettre ainsi à leur disposition.

Il est entendu que ce matériel est la propriété du Comité Inter-Sociétés et que toute société ou association n'ayant pas manifesté son désir d'adhérer au comité ne pourra l'utiliser que contre location avec l'assentiment des membres du bureau.

Nous invitons donc toutes les associations non encore adhérentes au Comité à venir s'y joindre le plus tôt possible afin d'apporter une impulsion nouvelle d'étendre et en renforcer les activités.

Cela permettra ainsi de contribuer plus efficacement encore au rapprochement des hommes et par là étendre notre rayonnement à travers la commune et même au-delà.

Nous rappelons qu'aucune contribution autre qu'un peu de bonne volonté n'est demandée aux associations adhérentes.

Nous avons le plaisir de donner le résultat du concours de lâchers de ballons organisé le 13 mai 1973. Les ballons étant allés le plus loin, appartenaient à :

LAMY Sylvie, trouvé à VANDŒUVRES (Indre).
LE MAUR Etienne, trouvé à SALLÈS (Indre).
GUILBAUD Valérie, trouvé à ROSNAY (Indre).
POGU Jean-Claude, trouvé à RIVARENNES (Indre).

Un lot sera attribué à chacun des 4 lauréats.

Création et entretien de JARDINS, ESPACES VERTS

Michel VINET

Paysagiste

Tél. 75.46.94 - 44120 BASSE GOULAIN

Restaurant d'enfants de Basse-Goulaine

Le Conseil de Gestion du Restaurant d'enfants de Basse-Goulaine tient tout d'abord à remercier le Conseil Municipal d'avoir bien voulu lui accorder une information dans son bulletin.



CHRYSLER

SIMCA

44 REZÉ

CHRYSLER - FRANCE

Concessionnaire exclusif

Ets MOINET s.a.

25, Rue Jean-Jaurès

☎ 75.65.56 - 75.66.04

Le Conseil de Gestion a été créé lors de l'ouverture du nouveau groupe scolaire et a été mis en place pour assurer le bon fonctionnement de la restauration des enfants des écoles.

C'est lui qui est responsable de la nourriture et de la gestion financière du restaurant.

Pour ce fait, il est apparu dès le début de l'année qu'il n'était plus possible de maintenir le prix du repas des années antérieures.

Toutefois, après de nombreuses discussions, tant avec les traiteurs qu'avec la municipalité, le comité de gestion était en mesure de présenter un repas pour les enfants à un prix très convenable pour les parents, puisque celui-ci est de 3,50 F.

Le Comité de gestion rappelle qu'une subvention de 0,70 F. est allouée par la municipalité.

Ces 70 centimes sont répartis comme suit :

- 0,50 F. pour le prix du repas qui nous est facturé 4,00 F. par le traiteur,
- 0,20 F. pour la surveillance des enfants dans les salles de restaurant.

A titre d'exemple, à Nantes, dans les cantines municipales, la participation des parents est de 4,20 F.

Cette année, la restauration s'est compliquée, car les 250 enfants mangent en trois endroits différents :

- le nouveau groupe scolaire (160),
- la maternelle de l'école libre (35),
- la maternelle de l'école publique (35).

Au moment du déjeuner, les repas sont acheminés par le traiteur dans des containers chauds, du nouveau groupe scolaire aux deux maternelles.

MÉNAGE CADEAUX CHAUFFAGE
INSTALLATIONS SANITAIRES

A. MENUET

Tél. 78.30.74
8, Rue Maurice-Daniel 44230 St SÉBASTIEN

Actuellement, 160 enfants mangent dans le nouveau groupe scolaire en un seul service, mais il s'avère déjà que la salle s'avère trop petite et que d'autres solutions devront être envisagées pour la rentrée prochaine.

Le Comité de Gestion du Restaurant d'enfants profite de ce bulletin pour donner une information aux parents.

Il rappelle en effet, que les enfants qui restent manger au restaurant, doivent se munir d'un ticket. Ces tickets sont en vente tous les samedis matin de 11 heures à 12 h. 30, salle de l'ancien dispensaire, près de la poste.

Il est rappelé aux parents que les enfants qui n'ont pas de tickets mangent quand même au restaurant, mais que cela entraîne une comptabilité très importante. Le Comité de Gestion a décidé de donner des avertissements aux parents et que des décisions seront prises au bout de trois avertissements.

De plus, le Comité de Gestion informe tous les parents qu'il n'y aura pas de permanence le 29 décembre et que, de ce fait, ils devront prévoir une avance de tickets.

La commission jeunesse et sports...

Les activités de cette commission ont été particulièrement nombreuses après les vacances, compte tenu en particulier du départ de l'année scolaire 1973-1974.

En effet, nous nous sommes, entre autres, attachés aux préparatifs pour l'ouverture du nouveau groupe scolaire, au démarrage du service de restauration des enfants des écoles et enfin au lancement du transport scolaire.

Tous ces services ont leurs exigences au niveau de l'organisation ainsi qu'au niveau purement matériel et financier.

Que soient remerciés ici tout ceux qui collaborent dans ces différents services, tant les membres des conseils de parents d'élèves que les enseignants des écoles.

Les perspectives pour cette année devraient nous permettre d'être plus attentifs aux équipements sportifs et culturels, reconnaissons que dans ce domaine nous avons encore beaucoup à faire. C'est à quoi notre commission s'attachera pour proposer des solutions qui, nous l'espérons, retiendront l'attention du Conseil Municipal malgré les exigences budgétaires.

LE MAUR



E.T.T.A.
VERTOU
111.78.42.01

Marcel Bretagne
Pour tous Travaux
Agricoles et
TERRASSEMENTS

Les Mortiers
44120 VERTOU

Pour les parents qui voudraient avoir des renseignements complémentaires sur la restauration de leurs enfants, ils peuvent s'adresser à :

Composition du Comité de Gestion du Restaurant d'Enfants

MOUILLESSE Gérard - Président - 4, rue du Poitou
THIBAUD Gilbert - Vice-Président - 2, rue de l'Echallier
COLLINEAU Jeanne - Secrétaire - 118, route de la Cossardière
GODIN René - Secrétaire-Adjoint - Ile Chaland
BELLIVEAU Micheline - Trésorière - 16, Le Hameau, Les Grézillières
LANGLOIS Claude - Trésorière-Adjointe - 12, rue de la Vieille-Cure
BOUYER Joseph - Membre du Conseil - 34, rue Busson-Billaut
BODINIER Yves - Membre du Conseil - 16, rue de Provence
CAHAREL Yvonne - Membre du Conseil - 32, rue de la Jarniganière
DOUSSIN Jacqueline - Membre du Conseil - Les Coupries
PEYRUSSE Olivier - Membre du Conseil - 164, rue de La Croix-des-Fosses
LE MAUR Jean - Membre du Conseil - 62, rue du Moulin-Soline

LE COMITÉ

REVÊTEMENT FAIENCE - CHEMINÉES DÉCORATIVES PLATRERIE

R. JAUMOILLÉ

Tél. 54.90.64 - 44120 BASSE GOULAINE

Section foot-ball

L'A.C.B.G. (Athlétic-Club de Basse-Goulaine) vient de franchir allégrement sa dixième année d'existence.

A l'origine, deux équipes de football ; puis, bientôt quatre, six, et, depuis cette année, neuf équipes engagées en Championnat pour un effectif total de 125 joueurs licenciés.

Au cours des années passées, l'A.C.B.G. a permis la réalisation de diverses sections : gymnastique volontaire féminine qui, désormais, vole de ses propres ailes ; basket-ball féminin, tennis, ping-pong, club des jeunes, théâtre, toutes sections qui ne demandent qu'à progresser avec le concours des personnes que ces activités intéressent.

En ce qui concerne le Football, la saison 1973-1974 est déjà bien amorcée avec son lot de victoires et de revers sur les terrains, surtout avec ses problèmes d'encadrement malgré un noyau de dirigeants remarquablement dévoués, mais jamais assez nombreux.

Aussi lançons-nous un pressant appel aux parents des joueurs, aux amis des sports, à tous enfin, pour que ceux qui accepteraient de passer quelques heures de leur week-end au service des autres, viennent grossir les rangs des volontaires, afin que, de plus en plus, les jeunes de notre commune puissent pratiquer un sport détendant, formateur et enrichissant sur bien des points, dans des conditions toujours améliorées.

Faites-vous connaître, il n'est pas trop tard pour cette année ; la porte du dévouement dans l'amitié et la joie vous est largement ouverte.

LE BUREAU

A.C.B.G. section tennis

COURT DÉCOUVERT chez M. HARDY, Les Rouleaux.

HORAIRE : Tous les jours, sauf le dimanche après-midi.

LICENCES-ASSURANCE : Obligatoire et individuelle.

Coût :

- Seniors-Vétérans : 40 F. (plus de 19 ans au 1^{er}-1-1974).
- Jeunes : 25 F.

LICENCIÉS (en 1973) :

- Seniors-Vétérans : 24 licenciés.
- Jeunes : 19 licenciés.

COURS (pour les jeunes) : Le Mercredi de 15 h. 30 à 16 h. 30, de mars à juin (faute d'un court couvert) (raquettes et balles pourront être fournies pour la durée du cours).

(Pour les seniors) : Nous essaierons d'avoir un moniteur à partir de mars (le samedi après-midi).

RENSEIGNEMENTS :

- Monsieur COLAS, Crédit Mutuel, Basse-Goulaine. Téléphone : 54-92-25.
- Monsieur RIVALLAND, Bureau d'études, Les Rouleaux. Téléphone : 54-92-69.

Entreprise Générale d'ÉLECTRICITÉ (capital 1.500 000 f.)

Ets Gilbert MAINGUY s. a.

138, Rue de la Fontenelle

Téléphone 75.56.55 B. P. 8 44120 VERTOU

Tennis de table

Une activité lancée au mois de Septembre 1972, ayant pour but de permettre aux jeunes et aux moins jeunes de se détendre, de se connaître et de faire du sport sans pour autant posséder des aptitudes sportives extraordinaires.

Quinze jeunes de 13 à 16 ans sont inscrits à cette activité (c'est-à-dire ont pris une assurance dont le montant s'élève à 2 francs).

Huit jeunes la pratiquent très régulièrement. Il ne nous a pas semblé (en accord avec les adhérents) urgent d'inscrire cette section à la fédération départementale, nous nous contentons très bien, pour l'instant, de rencontres amicales.

La difficulté rencontrée en ce moment vient de l'encadrement ; en effet, je suis le seul adulte et ne peux assurer qu'une présence morale (assurances, ouverture de la salle, matériel, organiser des rencontres, etc...). Il nous manque un entraîneur capable de faire progresser grâce à un apport technique.

En résumé, l'activité tennis de table « piétine », il lui manque un entraîneur compétent. C'est un appel urgent !

HEURES D'ENTRAÎNEMENT

- Le Mercredi (de 20 heures à 21 h. 15).
- Le Vendredi (de 20 heures à 21 h. 15).
au Centre Scolaire « Les Grézillières ».

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Monsieur MORINIÈRE
Centre « Les Grézillières »
BASSE-GOULAINE - Téléphone : 54-90-02

ACHATS - VENTES - RÉPARATIONS

toutes marques

Tout Matériel Agricole

Garage MECASUD

L'Ouche de la Pierre-Frite 44120 BASSE-GOULAINE

L'avenir cycliste Basse-Goulaine

Depuis le Samedi 3 Novembre, à l'occasion du vin d'honneur pour le baptême de la salle municipale, en présence d'une nombreuse assistance, BASSE-GOULAINE compte une nouvelle société sportive, il s'agit de « L'Avenir Cycliste de Basse-Goulaine ». Parrain de la Société, le Capitaine du F.C. Nantes : Henri MICHEL.

Aussi donc, les mordus du vélo de cette localité et des environs, ils sont particulièrement nombreux, tout en continuant à bénéficier du concours technique de leurs amis Nantais, ont décidé de prendre leur autonomie, d'une part, pour l'organisation d'épreuves (déjà 6 épreuves sont inscrites au calendrier 1974), et d'autre part, pour amener les jeunes au cyclisme de compétition.

L'Avenir Cycliste fera un effort particulier pour les jeunes qui seront pris à partir de 12 ans (catégorie pré-licenciés).

Après 3 dimanches de sortie, l'avenir cycliste compte 37 participants dont 15 pré-licenciés.

RESPONSABLES DES SORTIES D'ENTRAÎNEMENT

Pré-licenciés et jeux cyclistes :

J.-L. CHAILLOT - MAINGUENEAU Père et Fils.

Débutants cyclo-touristes :

SAUPIN - LAUDRIEC - BOSSIS - DOUSSET.

Coueurs :

MORRIER - MICHAUD - MOUILLESSE Jacques.

Activité :

Départ tous les dimanches matin à 9 heures, Place de l'Eglise.

Brevet cycliste pour les pré-licenciés : Parking nouvelle école.

A noter qu'un classement final sera établi à l'issue de ces sorties et jeux et récompensera les meilleurs.

Prochainement, tous les mercredis après-midi, sorties d'entraînement avec la Pédale Nantaise. Rendez-vous place de l'Eglise à 14 heures ou à NANTES, Café de la Source à 14 h. 30.
Inscriptions au Siège :

Café des Sports, Place de l'Eglise - Téléphone : 54-90-70.
Réunion tous les mardis à partir de 20 heures.

- a) SAUPIN - Poissonnerie - HAUTE-GOULAINE.
- b) PÉNEAU - Cycles - SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE.

Société de chasse

Elle comprend pour l'année 1973, 103 membres actifs et 10 actionnaires qui ont élu pour 3 ans un bureau comportant 12 membres.

Malgré une diminution croissante des terrains de chasse, les chasseurs ont fait cette année une chasse assez bonne.

En plus du gibier de repeuplement que la société a lâché au printemps et avant l'ouverture, elle a pour la première fois depuis plusieurs années, effectué un lâcher de 40 faisans le 28 octobre dernier.

Quelques membres de la Société se tiennent à la disposition des propriétaires voulant se débarrasser des lapins qui occasionnent des dégâts sur leur terrain.

Pour tous renseignements, s'adresser à Monsieur DAVID, 25, rue de la Jarniganière.

Le Trésorier : DAVID



DÉPANNAGES RADIO - TÉLÉVISION
TOUTES MARQUES

Louis PEYRAT

6, Place de l'Eglise - Tél. 78.32.10
St-SÉBASTIEN

Club goulainais du chien de défense

Le club change de terrain et d'horaire. L'entraînement a lieu toujours le samedi, mais maintenant à 3 heures précises et sur le terrain de Monsieur le Maire tout près du terrain de foot-ball, route des Rouleaux.

A ce sujet, nous demandons aux gens du club et visiteurs d'utiliser le parking pour des raisons de sécurité.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec M. LE BORGNE, 58, rue du Moulin-Soline.

Cours de danse

35 petites filles de 5 à 14 ans s'initient à la danse classique, en quatre cours, les lundi et mercredi de 18 heures à 19 h. 30, à la Salle de gymnastique du centre de la Grillonnais. Ces cours sont très suivis.

Ceux-ci sont donnés par un professeur de Nantes : Madame CAILLE.

Les responsables de ce service sont Mesdames MOINOT et GRUE, à Basse-Goulaine.

Le numéro de téléphone est le 54-90-61.



Maçonnerie - Béton armé

ENTREPRISE DABOUIS

Route des Landes de la Plée - 44120 BASSE GOULAINÉ

☎ 75.67.59

Tous Transports et Déménagements

Collecte et évacuation des résidus urbains

Paul GRANDJOUAN

Téléphone 75.68.48

NANTES

super é G é Place de l'Eglise

BOUCHERIE

TRAITEUR

CHARCUTERIE

SURGELÉS

Bons à découper - Cadeaux



Installation, Entretien et Gérance des Services
de distribution d'EAU POTABLE et d'IRRIGATION

**Société d'Aménagement
Urbain et Rural**

Direction régionale :

90, Bd Joliot-Curie - NANTES - Tél. 75.53.04

Commission informations

J'ai essayé pour le premier bulletin dont je m'occupe de vous faire apporter le maximum de renseignements dont vous avez besoin. Je serai heureux d'accueillir toutes les suggestions que vous pourrez m'apporter pour l'information de la vie de la commune. Ce, pour une information claire et exacte.

R. DAGAN